

Présent(e)s : Sandrine JOLIVALT (présidente), Audrey BISSLER (trésorière), Catherine MILLENBACH (secrétaire), Perrine MARCHAL (membre du conseil), Celine DIDIER (membre du conseil), Nicolas FRANCOIS (membre actif).

Excusé(e)s : Claire FAVRE (membre du conseil), Emilie PRADELS (membre du conseil).

1^{ère} résolution : approbation du rapport moral et présentation des actions menées en 2025

- Participation au Festival de l'engagement de Thaon les Vosges le 13 septembre, peu de ventes, c'était un festival mais pas forcément un marché, les visiteurs venaient plutôt discuter qu'acheter des marchandises.
- Marché Du Monde Solidaire les 15 et 16 novembre : à nouveau une réussite, le colis est arrivé fin août, le boîtier Sumup a fonctionné cette année. Le montant des ventes s'élève à 2 377,32 €, auquel il faut retirer l'achat de marchandises et les frais de port (592,41 € dont bols tibétains) et les frais d'inscription au Marché (50€) et l'adhésion au GESCOD (25 €), soit un bénéfice de 1709,91 €.
- Il n'y a pas eu de ventes sur la boutique PayAsso/Boutique cette année (sur laquelle on place les invendus du MDMS).
- Le site a été hacké au printemps et remis sur pied par Céline qui nous explique : le site a été construit avec Wordpress, qui est un système très utilisé et intéresse donc beaucoup les hackers. Dès qu'une faille de sécurité est repérée, une IA inspecte tous les sites construits avec Wordpress et s'engouffre dans la faille avant qu'elle n'ait été réparée. Cela a probablement été le cas de notre site. Une fois que nous nous en sommes rendu compte, Céline a pu récupérer une partie du site et pensait avoir mis en place de quoi le protéger, mais le piratage a recommencé en 2026. Sous les conseils de collègues de l'Université de Lorraine spécialistes de Wordpress, de nouvelles protections ont été mise en place. Si un nouveau problème survenait, elle pense à une alternative plus drastique : n'utiliser Wordpress que sur sa propre machine pour créer les contenus et générer ensuite un site web fixe (HTML/CSS) à mettre en ligne. Elle pourrait ainsi bloquer complètement l'exécution de commandes sur le serveur, il n'y aurait plus rien à hacker. L'intérêt de Wordpress était que chaque membre du conseil pouvait mettre en ligne des contenus, mais dans les faits, il n'y a que Céline qui s'en occupe. Cela pourrait donc être une solution.

Par ailleurs, une IA a copié notre site pour en créer un similaire, sans nos photos, mais avec notre adresse, le nom « Relationship Nepal », etc. Il n'est pas possible de faire un don directement depuis cette page Internet, mais un lien vers une adresse mail est présent. Une plainte a été déposée auprès de l'hébergeur et de la police. Le retour de l'hébergeur a été qu'il fallait contacter la police, et celui de la police a été de signaler le problème sur PHAROS (Internet-signalement.gouv.fr). Un an plus tard, ce site pirate existe toujours.

- Des nouvelles de Krishna : actuellement parrainage de 7 enfants dans la vallée de Katmandou, dont
 - o Binu qui est en dernière année (class 12, elle vient de finir ses études, elle est partie dans sa famille en attendant les résultats et décidera en fonction si elle continue ses études ou pas, elle souhaite devenir assistante de bureau dans la fonction publique, ce qui serait un super job pour elle selon Krishna).
 - o Les 6 autres sont scolarisés dans la même école dans la vallée de Katmandou: Sushila class 6, Manish class 7 (nouveau), Sukrabir class 8, Sagar class 9, Sujata class 10, Sumitra class 10. Les frais scolaires à l'année pour les 6 s'élèvent à 12 275 Rs soit 70 €. Il faut de plus acheter les uniformes, les chaussures et les fournitures scolaires.
 - o Les 3 autres enfants qui étaient parrainés jusque-là ont fini la class 10 (fin de l'école obligatoire, équivalent de la 2^{nde}), et pour les classes 11 et 12, les frais sont beaucoup plus élevés (plus de 50 000 Rs soit 300 € par jeune), et Sandrine ayant prévenu Krishna que les virements seraient moins élevés désormais, il a donc dû prendre la décision d'arrêter les parrainages en avril 2026 (fin de l'année scolaire au Népal).
 - o Les 5 autres enfants de la région de Nepagunj (d'où est originaire Krishna) ne sont plus parrainés à partir de cette nouvelle année scolaire, en partie à cause des virements qui ont diminués et aussi car la distance rendait difficile le suivi.

- Nouvelles des anciens :
 - Deepak est revenu au Népal, son contrat ne durait qu'un an (il ne le savait pas quand il est parti aux Seychelles). Il vit à Katmandou et travaille comme superviseur dans un restaurant. Il vient de se marier (photos et vidéos à l'appui !) et aimerait repartir à l'étranger.
 - Rubina vit au Népal dans son village natal (à une heure de route de Pokhara) avec son petit frère et son futur mari, qui travaille dans une boutique. Rubina ne travaille pas, alors qu'elle était brillante et a un très bon niveau d'anglais. Sa mère travaille en Grande Bretagne où elle a rejoint la grand-mère de Rubina (son grand père était soldat Gurkha pour l'armée du Royaume-Uni et sa famille bénéficie de droit de visa et de travail en Grande Bretagne).
 - Birendra travaille toujours dans une clinique (analyses médicales) mais cherche à partir travailler à l'étranger lui aussi. Il vit dans l'Ouest du Népal et a presque perdu son anglais (il est très difficile de parler anglais au téléphone avec lui).
 - Mithu habite au Sud-Ouest du Népal, travaille dans un magasin d'épicerie et de cosmétique. Son fils a 3 ans et va à l'école. Son mari travaille (conducteur de rickshaw).
 - Pas de nouvelles de Roshan qui a fermé son compte Facebook (Krishna n'a pas de nouvelles non plus).
 - Lokendra travaille à Dubaï depuis 15 mois, il est manutentionnaire. Cela ne lui plaît pas mais il doit rembourser les dettes de son père décédé auprès de son oncle. Il compte rester jusqu'à avoir son permis et aimerait ensuite émigrer en Europe (il a demandé à Sandrine si elle avait des pistes pour qu'il vienne en Europe, mais elle lui a expliqué que c'était sans espoir, au vu de la difficulté d'obtenir déjà un visa touriste ! Alors il envisage la Roumanie, la Croatie ou autre).
 - Yashoda vit à Pokhara et y travaille (dans un restaurant ou un bar, la ville étant très touristique car au pied des Annapurnas).

2^{ème} résolution : point sur les actions à venir

- Sandrine s'est chargée d'inscrire, comme tous les ans, l'association au Marché du Monde Solidaire 2026 qui aura lieu les 14 et 15 novembre.
- Il faut commander à Krishna au début de l'été les produits à vendre lors du MDMS.
- La boutique en ligne reste active, donc il ne faut pas hésiter à en faire la publicité lors de nos communications.
- Une possibilité de cotisation en ligne a été créée : sur payasso/cotisation. Relancer les anciens adhérents, peut-être individuellement, peut-être en donnant une raison ponctuelle (pouvoir scolariser les enfants en classes 11 et 12).
- Le rythme désormais est d'effectuer 3 virements dans l'année : un en janvier, un en mai, un en septembre (avec une rallonge de 500 € environ pour les achats du MDMS). Depuis début 2026, virement de 1200 € à chaque fois (et plus 1500 € comme avant).
- Pour rappel, en 2025 : l'estimation de Krishna était de 10 € mensuel par enfant scolarisé, mais en regardant les relevés envoyés par Krishna pour les comptes, il serait plutôt à 15 € par enfant par mois (avec les frais de scolarité, les vêtements et produits d'hygiène). Pour Binu, l'estimation était correcte, de l'ordre de 70 €. Enfin, les dépenses générales (part du loyer, électricité, internet, déplacement, dépenses de bureau) sont de 155 €/mois. Au final, on a donc des dépenses de 375 € par mois, soit 1500 € pour 4 mois.
- Pour 2026 : s'il n'y a plus que 6 enfants parrainés, cela représente 90 € par mois. Pour Binu, les dépenses vont dépendre de si elle continue des études supérieures ou si elle quitte la maison. Les dépenses générales resteront identiques (autour de 150 €), plus exceptionnellement le virement pour les achats du MDMS 500€ : on est bien autour de 1200 € par virement. Si Binu ne revient pas, on pourrait parrainer 3 ou 4 enfants de plus.
- Il faut réfléchir : est-ce qu'on veut financer les études des « grands » pour les classes 11 et 12, ou est-ce qu'on privilégie les plus jeunes car les frais de scolarité coûtent moins cher (possibilité de parrainer plusieurs petits au lieu d'un seul grand et assurer un niveau moyen de formation pour tous jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire)? On pourrait faire un appel aux dons ciblés si Krishna repère des enfants qui pourraient tirer un profit d'aller en classes 11 et 12. Il faut demander à Krishna ce qui serait plus profitable : parrainer davantage d'enfants pour les petites classes, ou privilégier les plus grands ; est-ce que les deux dernières années de scolarité sont un réel plus pour les enfants, ou est-

ce que ce n'est qu'une porte d'entrée vers les études supérieures, auquel cas il faudrait soit mettre de côté de quoi leur payer leurs études supérieures, sinon ce serait juste frustrant pour elles/eux d'avoir deux années de scolarité de plus si au bout du compte, ils/elles ne seraient pas en capacité financière de poursuivre. Sandrine va écrire à Krishna dans ce sens, afin de savoir quoi faire au mieux.

3^{ème} résolution : approbation du rapport financier et approbation des comptes.

Cette partie est présentée et commentée par Audrey, trésorière. Celle-ci montre le détail de la comptabilité tenue tout au long de l'année 2025.

Le bilan des recettes s'établit ainsi (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025) :

- vente de marchandises : 2 748,03 €
- cotisations : 20 €
- parrainages : 2800 €
- dons exceptionnels : 220,98 €
- intérêts sur livret d'épargne : 77,77 €
- soit un total de 5 866,78 €

Le bilan des dépenses s'établit ainsi (sur la même période) :

- achats au Népal : 372,07 € (pour Binu), 665,08 € (fournitures scolaires), 490,65 € (vêtements), 184,12 € (équipement du bureau de Krishna), 121,34 € (part d'électricité), 592,41 € (achats pour le MDMS), 959,33 € (part du loyer pour Binu et le bureau de Krishna),
- frais en France (assurance : 128,22 € ; frais bancaires : 156,65 € ; frais d'inscription au Marché du Monde Solidaire : 75 € ; hébergement du site : 99,94 €)
- soit un total de 2 792,59 € au Népal et 977,22 € en France. Le total est donc de 3 769,81 €.

L'année 2025 est donc bénéficiaire de 2 096,97 €, ce qui s'explique en partie car du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, seulement 2 virements ont été effectués vers l'orphelinat (le 3^e avait été effectué en décembre 2024).

4^{ème} résolution : renouvellement des membres du bureau et modifications éventuelles du règlement intérieur.

Le bureau reste inchangé, à l'unanimité.

5^{ème} résolution : questions diverses.

Aucune question n'a été mise à l'ordre du jour.